

# PROJET DE RECHERCHE–ACTION :

« PROJET DE RECHERCHE–ACTION : « PROMOTION  
D'UNE GOUVERNANCE FONCIERE INCLUSIVE PAR  
L'AMELIORATION DES DROITS FONCIERS DES FEMMES AU  
SENEGAL »

**Synthèse comparative des résultats clés  
de l'étude de base**





---

## Sommaire

---

Acronymes et sigles	4
Préambule	5
Contexte et justification	6
Objectifs du projet	8
Zones agro-écologiques et initiatives cibles	9
Démarche méthodologique	11
Présentation des résultats	17
Évaluation des initiatives par commune (solutions, effets induits, forces et faiblesses et pérennisation des acquis)	18
Contraintes et possibilités spécifiques d'accès et de contrôle sur les terres par les femmes et de participation effective à la gouvernance foncière	35
Trois communes en proie au phénomène d'ATGE, mais de façon différenciée	35
Femmes et gouvernance foncière : représentativité et participation effectives	37
Capital foncier des ménages par commune et sa répartition et perceptions sur les contraintes de sécurisation	39
Synthèse des facteurs favorables/défavorable à l'accès et de contrôle des femmes sur le foncier par commune	46
Conclusion et recommandations	49

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

3PRD	Projet de promotion du partenariat rizicole dans le delta du Fleuve Sénégal
AFD	Agence française de développement
AGTER	Association pour l'amélioration de la gouvernance de la terre, de l'eau et des ressources naturelles
AJS	Association des juristes sénégalaise
ATGE	Acquisition de terre à grande échelle
CM	Conseil municipal
CNCR	Cadre national de concertation des ruraux
CRDI	Centre de recherche pour le développement international
COSPE	Coopération pour le développement des pays émergents)
DV	Directives volontaires
GOANA	Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance
GERME	Gérer mieux son entreprise
GPF	Groupement promotion féminine
IEC	Information, éducation communication
IPAR	Initiative prospective agricole et rurale
MB	Ménage bénéficiaire
MNB	Ménage non bénéficiaire
SAED	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres
SNEEG	Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre
UE	Union européenne
UFP	Union des femmes productrices
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VAD	Visite à domicile
VBG	Violence basée sur le genre

---

## Préambule

---

Le phénomène d'ATGE gagne l'ensemble du Sénégal, privant les communautés de leurs droits fonciers, principal moyen d'existence. L'IPAR, en partenariat avec le CNCR et aGter, a bénéficié d'un appui financier du CRDI pour exécuter ce projet de recherche-action participative et collaborative.

La contribution principale de l'étude de base est de produire des connaissances probantes et désagrégées afin d'orienter les politiques et d'influencer les comportements et les pratiques à toutes les échelles, en faveur des droits fonciers des femmes.

### Comment ?

---

Par l'évaluation d'initiatives mises en œuvre et l'analyse du contexte global de trois communes, situées dans trois zones agro-écologiques : bassin arachidier, Niayes et vallée du fleuve Sénégal, afin de :

1. Identifier et capitaliser les bonnes pratiques et analyser leurs conditions de mise à échelle et de répliquabilité ;
2. Proposer des mesures correctives aux gaps ;
3. Mieux comprendre les contraintes et opportunités spécifiques de changement en faisant l'état des lieux de chaque commune :
  - Face au phénomène de l'ATGE.
  - Disponibilité foncière dans les ménages, la répartition entre les membres selon le genre et les perceptions sur les contraintes d'accès et de sécurisation.
  - La représentativité et l'effectivité de la participation des femmes à la gouvernance foncière.
4. Tester des solutions alternatives à partir de ces évidences co-produites avec les femmes et leurs communautés



## Contexte et justification

Depuis le début des années 2000, le Sénégal, à l'instar de la plupart des pays du Sud, est confronté à une demande de terres particulièrement forte, aussi bien sur les terres pluviales qu'irriguées, situées sur le domaine national comme sur celui de l'État.

Selon la loi sur le domaine national (LDN) de 1964, qui demeure le seul cadre juridique foncière malgré tout le travail effectué dans le cadre de la CNRF qui reste sans suite depuis 2017, il existe trois domaines fonciers, avec chacun des catégories, au Sénégal : domaine de l'État, domaine privé des particuliers et domaine national.

Selon ce découpage, 95 % des terres du pays appartiennent au domaine national et ne peuvent être vendues ni louées, ou encore données à des étrangers. Cependant, pour ces terres du domaine national, les collectivités territoriales, responsables de l'affectation et de la désaffectation des terres, ne sont compétentes que dans la zone des terroirs. Une situation qui ne contribue pas forcément à sécuriser les droits coutumiers des communautés rurales dans la mesure où l'État peut effectuer des transactions foncières à grande échelle sans informer ni impliquer les populations ni les services compétents locaux, au nom de l'utilité publique. À cela s'ajoute le développement de plus en plus important d'un marché foncier dans lequel les populations par opportunisme, nécessité ou tout simplement peur d'être dépossédées, vendent, voire bradent leurs terres.

Cette ruée vers les terres les plus riches et fertiles du Sud, dont celles du Sénégal, a pris une ampleur sans précédent à partir de 2008, suite à la crise financière économique mondiale qui a poussé les investisseurs à retourner vers l'agriculture.

Au Sénégal, le phénomène des ATGE a pris ampleur avec la mise en œuvre par le gouvernement d'une nouvelle orientation politique qui s'est matérialisée avec les programmes tels que le Retour vers l'agriculture (REVA) en 2006 et la Grande offensive pour la nourriture et l'abondance (GOANA), 2008, dont l'un des objectifs était aussi de lutter contre la migration illégale vers l'Europe. Cette orientation politique privilégiant le secteur agricole comme principal levier de développement se poursuit avec le Plan Sénégal Emergent (PSE) – IPAR, 2010 ; Enda Pronat, 2010 ; CICODEV Afrique, 2011 – qui mise explicitement sur la synergie entre agro-industries et exploitations familiales comme principal levier du développement rural (Bourgoin & alii, 2019).

La vallée du fleuve Sénégal, en particulier le delta, est l'une des zones les plus convoitées du pays. Cette situation découle en grande partie de la politique de l'État du Sénégal qui, à travers des investissements massifs, encourage le développement de l'agrobusiness et fait la promotion de l'agriculture intensive pour l'autosuffisance en riz, des exportations de produits alimentaires et de la création de richesse pour les agriculteurs et le développement de ces territoires.

La zone des Niayes, de par sa position géographique, son potentiel agro-physique très élevé favorable au développement de l'horticulture et ses ressources minières, est aussi particulièrement sollicitée.

Le bassin arachidier, qui, pendant longtemps, a été la zone par excellence de la culture de rente mais familiale, n'échappe pas non plus à cette forte demande des terres pour des activités diverses selon la sous-zone, alors qu'il est déjà confronté à une forte salinisation notamment dans sa partie sud.

La région Sud et naturelle de la Casamance n'échappe pas à ce phénomène.

Ces transactions foncières, causées par le développement d'un marché foncier, et d'attribution massive par l'État et les collectivités territoriales, favorisant le phénomène d'ATGE, touchent ainsi toutes les zones agro-écologiques du pays, avec, certes, des disparités.

Si l'on considère l'ensemble des terres arables du Sénégal, estimée 45,8 % des terres du pays, les transactions foncières concernent au moins 3%, (Land Matrix, 2018).

Cette situation vient aggraver l'insécurité foncière déjà croissante dans laquelle se trouvaient déjà les populations, en particulier rurales, et qui est liée à plusieurs facteurs parmi lesquels, l'urbanisation croissante, la démographie galopante, la dégradation des sols conséquence des changements environnementaux et climatiques. Ce déclin continu et important des terres arables a bouleversé davantage les conditions d'accès, d'utilisation et de sécurisation des terres, en particulier pour les communautés rurales et les plus vulnérables d'entre elles.

Les femmes sont particulièrement touchées par cette insécurité foncière, elles représentent 70% de la population rurale active et détiennent moins de 13% des terres agricoles ((SNEEG 1, 2015). Malgré la consécration de l'égalité des sexes pour l'accès à la propriété par la Constitution de 2001, la loi sur le domaine national (17 juin 1964) qui ne fait pas de distinction entre les sexes pour l'accès à la terre et la loi 2010 pour la parité entre hommes et femmes dans les fonctions électives et semi-électives ainsi que leurs instances décisionnelles,, les femmes jouissent peu de leurs droits fonciers et sont quasiment exclues de la gouvernance foncière.

Outre les pratiques discriminatoires à leur égard, l'ignorance de leurs droits et la méconnaissance de la législation, cette situation s'explique aussi et surtout par la gestion coutumière de la terre et des organes locaux de gouvernance, conséquence des normes sociales genrées et représentations sociales autour de cette question.

Partant de ce constat et fort de son expérience dans ce domaine; l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), en partenariat avec le CNCR et AgTER, a bénéficié d'un appui technique et financier du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) du Canada pour mettre en œuvre un projet de recherche-action.

A travers l'approche de la recherche-action l'IPAR et ses partenaires se proposent d'évaluer des initiatives déjà mises en œuvre dans différentes zones agro-écologiques du Sénégal dans le but de documenter leurs incidences, capitaliser, mettre à échelle et répliquer les bonnes pratiques l'amélioration des droits fonciers des femmes et leur participation effective et transformative aux instances de décisions.

---

IPAR, 2011, *Les Acquisitions de Terres Grande Echelle au Sénégal. Un phénomène nouveau. Rapport de recherche*. Mai, 46 p.

Enda Pronat, 2010, *Foncier et accaparement des terres*. Source : [http://www.endapronat.org/nos\\_actions/foncier-accaparement-des-terres/#\\_ftnref2](http://www.endapronat.org/nos_actions/foncier-accaparement-des-terres/#_ftnref2).

CICODEV Afrique, « Accaparement des Terres en Afrique de l'Ouest : exporter ou nourrir les populations. Impact sur les consommateurs ruraux. Étude réalisé avec l'appui du Groupe des Verts au parlement européen.

BOURGOIN, J., VALLETTE, E., GUILLOUET, S., DIOP, D., DIA, D., 2019 « Improving Transparency and Reliability of Tenure Information for Improved Land Governance in Senegal ». Land, MDPI.

Land Matrix, 2018, *Acquisition des terres à grande échelle. Profil du Sénégal*. Source : <https://landmatrix.org/stay-informed/profil-pays-le-s%C3%A9n%C3%A9gal/>.

---

## Objectifs du projet

---



### Objectif général

---

Contribuer à l'amélioration de l'accès et du contrôle des femmes sur les terres et leur participation aux processus de prise de décisions pour une gouvernance foncière responsable et durable, dans un contexte d'ATGE.



### Objectifs spécifiques

---

- **OS1** : établir les conditions pour améliorer l'accès des femmes et leur contrôle ainsi que leur participation dans la prise de décisions en matière foncière dans un contexte d'ATGE ;
- **OS2** : développer des outils et des stratégies, y compris de renforcement de capacités, qui permettent de renforcer les droits fonciers des femmes ;
- **OS3** : formuler des recommandations pratiques et stratégiques permettant une mise en œuvre effective des politiques et des stratégies de gouvernance foncière inclusive.

---

## Zones géographiques et initiatives cibles

---

Trois communes, situées dans trois zones agroécologique et quatre initiatives ciblées :



## 1. Commune de Toubacouta : Sud Bassin arachidier

Le projet « Droit foncier et égalité des chances », exécuté par un consortium composé du CNCR, de l'AJS et du COSPE, mise en oeuvre dans les régions de Thiès, Ziguinchor et Fatick.

**But** : évaluer la stratégie d'intervention, les activités proposées, les effets induits en termes d'amélioration des droits fonciers des femmes, et leur niveau de maîtrise des solutions proposées et d'appropriation et de pérennisation des acquis.

**La cible de l'évaluation** : les femmes principales bénéficiaires du projet.

## 2. Commune de Darou Khoudoss : Centre-Ouest des Niayas

Projet « Utilisation des Directives volontaires pour accompagner les communautés à la sécurisation des terres », mis en œuvre par Enda Pronat.

**But** : Evaluer la stratégie mise en œuvre et ses effets induits en termes de niveau de maîtrise des droits fonciers des femmes, des enjeux spécifiques liés à la coexistence des domaines foncier et de taux de sécurisation grâce à l'accompagnement du projet.

A noter que cette initiative ne visait pas les femmes, de façon spécifique, mais plutôt les propriétaires terriens coutumiers d'une manière générale.

**La cible de l'évaluation** : femmes et hommes ayant bénéficié des activités du projet.

## 3. Commune de Ross Béthio : delta, vallée du fleuve Sénégal

- L'effectivité et taux du quota dans les villages de Diawar et Mboudoum pour des GPF, suite à la réhabilitation de la cuvette de Mboudoum par SAED, avec l'appui du bailleur allemand KWF, en 1996.
- Les conditions d'accès et l'effectivité du quota dans le projet Projet promotion du partenariat rizicole dans le delta (trois PRD), mis en œuvre par la SAED, avec l'appui de l'AFD, qui prône l'octroi d'un quota de 10% des terres aux femmes (trois femmes pour sept hommes bénéficiaires).
- L'accès collectif à travers le programme étatique de la GOANA.
- Les forces et faiblesses de chacune de ces différentes initiatives et les effets induits.



Séance de présentation du projet au comité de pilotage par la coordonnatrice Dr Oumoul Coulibaly Tandian. Photo IPAR



Session de formation des enquêteurs par l'équipe du projet. Photo IPAR



# DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives, superposée à une perspective comparative entre les communes et une approche genre.

Une approche de la recherche-action participative et collaborative constituée de trois (03) composantes : i) Recherche (diagnostic, étude de base, évaluation finale) ; ii) Formation/renforcement de capacités/mobilisation sociale/plaidoyer et accompagnement des femmes ; iii) Valorisation et capitalisation.

Pour cet élément constitutif de la composante « Recherche », plusieurs étapes ont permis d'arriver aux résultats clés présentés dans ce document.

**1. Alliances stratégiques multi-acteurs, basées sur un processus d'apprentissage et transformatif**, dans lesquelles les femmes, leurs communautés et différentes parties prenantes de la gouvernance foncière sont des actrices et non de simples bénéficiaires du projet :

- **Dans les zones d'intervention** : trois comités locaux, en raison d'un par commune, s'appuyant sur les organisations de femmes et les collectivités territoriales, constitués de femmes leaders, d'élus, d'agents des services techniques étatiques, leaders coutumiers, de jeunes et d'hommes ;
- **Au niveau national** : un comité de pilotage, constitué de parlementaires, d'un représentant du ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants, d'organisations de la société civile parties prenantes de la question foncière, de membres l'association des élues locaux, d'institutions de recherche, des organisations nationales de femmes et des personnes ressources.

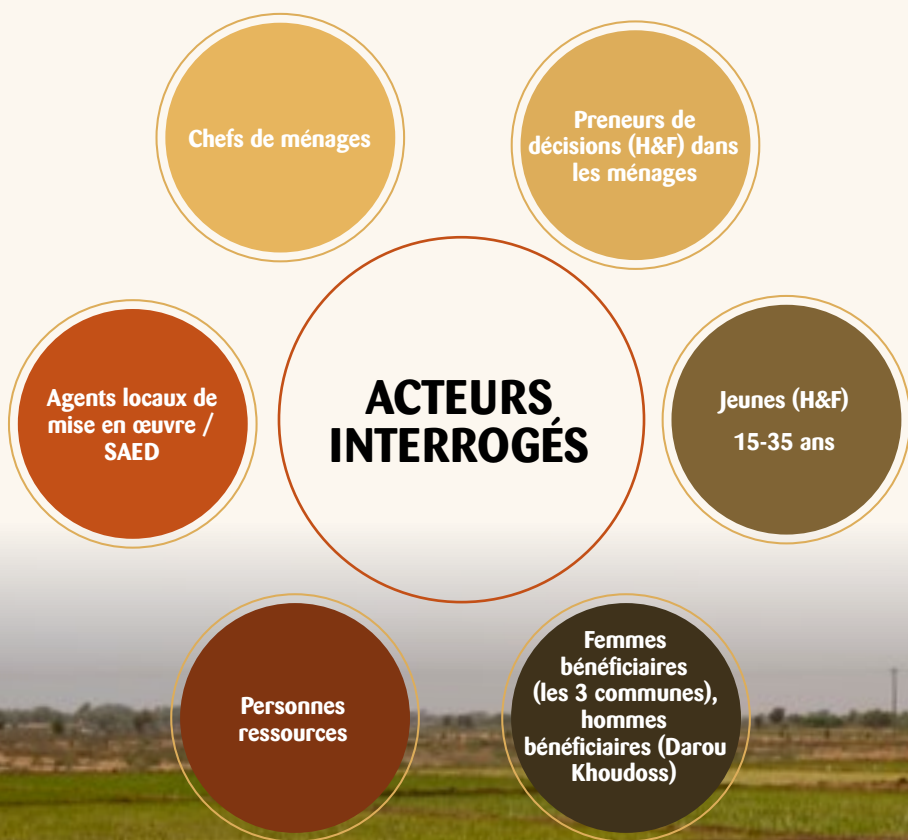
Ce dispositif de facilitation, de pilotage et reliant la base du niveau national, vise à favoriser l'ancrage du projet et la production de solutions alternatives locales pour informer les décisions politiques.

**2. Intégration des femmes et leurs alliés à toutes les étapes de la démarche méthodologique**, y compris dans la collecte de données pour la revue des initiatives et l'analyse des contraintes et possibilités de changement dans chaque commune ;

**3. Combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives, superposée à une perspective comparative entre les communes et une approche genre intersectionnelle pour la collecte et l'analyse de données permettant** : d'une part analyser les solutions proposées par chaque initiative et évaluer leurs incidences et, d'autre part, mieux comprendre les contraintes spécifiques et leviers à actionner pour une solution alternative et durable ;

**4. A partir des connaissances nouvelles produites, des solutions alternatives durables, sous formes d'outils et stratégies**, seront développées et mises en œuvre de façon participative avec les femmes, leurs communautés, les collectivités territoriales pour une meilleure appropriation et pérennisation des résultats et portées au niveau national par le COPIL, sous l'égide de l'IPAR et du CNCR.

## Méthodologie (cibles)



## Méthodologie - Outils de collecte

---

### **Quantitatifs : questionnaires**

- Ménages.
- Individus.
- Bénéficiaires (communs pour Toubacouta et Darou Khoudoss et spécifiques pour Ross Béthio).

### **Qualitatifs**

- Guides d'entretiens individuels.
- Guides de focus group.
- Guides de récits de vie.

## Méthodologie - Échantillonnage

---

### **Quantitatif : tirage aléatoire à deux degrés**

Tirage au premier degré des villages et, au second degré, ménages sur la base de la taille d'échantillon établie.

### **Qualitatif : choix raisonné et seuil de saturation.**

## Méthodologie (bilan)

**45** villages  
au total

- 30 villages/  
quartiers  
bénéficiaires.
- 11 villages/  
quartiers non  
bénéficiaires.

### Toubacouta : 16 villages

- 11 villages bénéficiaires
- 5 villages non bénéficiaires

### Darou Khoudoss : 17 villages

- 10 villages bénéficiaires
- 7 villages non bénéficiaires

### Ross Béthio : 12 quartiers/ villages

- 7 quartiers bénéficiaires  
dans la commune de  
Ross Béthio, en plus  
des 2 villages Diawar et  
MBoundoum Barrage
- 3 quartiers/villages non  
bénéficiaires

## Qualitatif



**76**

entretiens ménages  
au total



**44**

ménages  
bénéficiaires



**32**

ménages non  
bénéficiaires



**122**

entretiens avec  
individus bénéficiaires



**11**

parajuristes-monitrices  
d'alphabétisation/  
animateur (rice)s  
fonciers (5)



**25**

personnes ressources/  
acteurs institutionnels,  
dont 5 agents de la  
SAED



**15**

récits de vie



**9**

focus group



**33**

élu(e)s : (10  
femmes et 23  
hommes)



## Quantitatif



# 473

ménages agricoles  
(194 MB et 294 MNB)



# 933

producteurs  
(611 hommes  
et 322 femmes)



# 189

bénéficiaires



# 1 561

parcelles de terres  
agricoles.

Effectif	TOUBACOUTA			DAROU KHOUDOSS			ROSS BÉTHIO		
	CM Hommes	CM Femmes	Total CM	CM Hommes	CM Femmes	Total CM	CM Hommes	CM Femmes	Total CM
Ménages agricoles	134	21	155	153	16	169	133	16	149
Producteurs	315	42	357	275	30	305	259	19	278
Hommes producteurs	175	10	185	216	13	229	190	7	197
Femmes productrices	140	32	172	59	17	76	69	12	81



Entretien avec le chef de village de Toubacouta. Photo IPAR





Présentation  
**DES RÉSULTATS**

## Évaluation des initiatives :

solutions proposées, effets induits, pérennisation acquis et forces et faibles

### Profils des bénéficiaires



- Moyenne d'âge : **50 ans** à Toubacouta ; **49 ans** à Darou Khoudoss ; **48 ans** à Ross Béthio



- Hommes bénéficiaires, uniquement à Darou Khoudoss, avec une moyenne d'âge de **56 ans**.

### Situation matrimoniale des bénéficiaires

	DAROU KHOUDOSS		TOUBACOUTA	ROSS BETHIO
	Hommes	Femmes	Femmes	Femmes
Célibataire	0,0 %	0,0 %	1,5 %	0,0 %
Marié(e) monogame	56,2 %	30,2 %	42,4 %	31,8 %
Marié(e) polygame	43,8 %	57,1 %	34,8 %	59,1 %
Divorcé(e)	0,0 %	0,0 %	3,0 %	2,3 %
Veuf(ve)	0,0 %	12,7 %	18,2 %	6,8 %

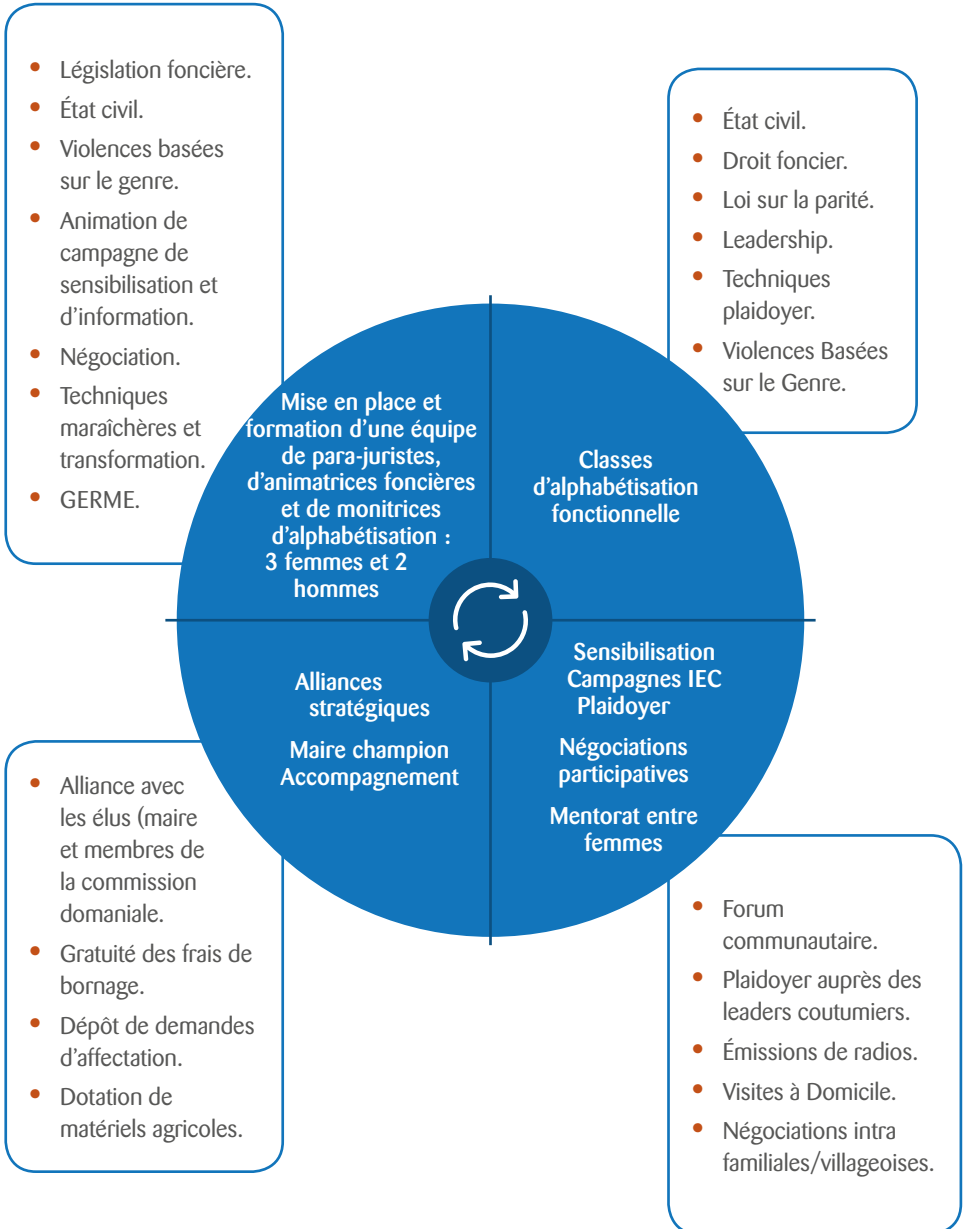
**Les femmes bénéficiaires** : majoritairement mariées.

Principalement dans un ménage polygame à Ross Béthio et Darou Khoudoss, respectivement **59,1%** et **57,1%** ; davantage dans une union monogame à Toubacouta à **42,4%** et **34,8%** dans un ménage polygame.

Majoritairement premières épouses du chef de ménage, ou cheffes de ménage elles-mêmes.

Hommes bénéficiaires : en majorité des monogames (**56,2 %**) contre (**43,8 %**) de polygames.

## Analyse de la stratégie d'intervention et des activités à Toubacouta



## Effets/changements induits l'initiative Toubacouta : amélioration des droits fonciers

### Amélioration de l'accès et du contrôle du foncier par les femmes

- Négociations intrafamiliales pour accès et contrôle individuel
- Négociations participatives villageoises pour accès collectif



# 227

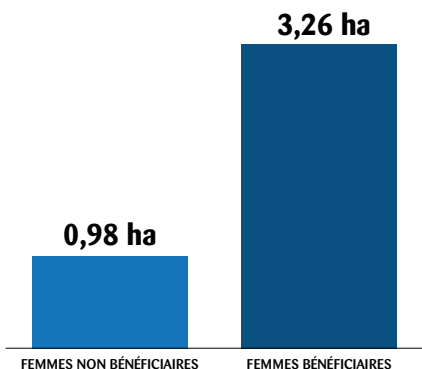
## Délibérations

- 63 femmes (accès individuel);
- 3 GIE (accès collectif)

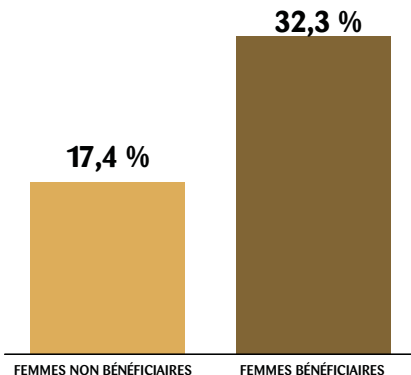
Parcelles à usage d'habitation et agricole

NB: 43 hommes bénéficiaires, proches des femmes leaders.

**Graphique 1 :** différence de superficie détenue par femmes bénéficiaires et non bénéficiaires du projet



**Graphique 2 :** La part détenue par les femmes bénéficiaires et non bénéficiaires dans le capital foncier de leur ménage



Pourcentage de femme ayant obtenu des papiers grâce au projet comparé aux hommes

**357 producteurs interrogés sous 28 % de femmes  
contre 5 % d'hommes**



**28 %**



**5 %**

## Effets/changements induits l'initiative Toubacouta :

appréciation des terres obtenues et niveau de valorisation

### Superficie et qualité

- Bonne qualité des terres.
- Superficies insuffisantes.

#### Accès individuel

Usage d'habitation: de **400 m<sup>2</sup>**.

Usage agricole: entre **1** et **29 ha**.

Mais avec une moyenne de **1,5 ha**.

### Accessibilité et niveau de valorisation

#### Accès collectif

Entre **1** et **3,5 ha**, pour **3** GIE comptant (des GPF dont le nombre de femmes membres varie entre **20** et **60**).

Éloignement des champs collectifs, jusqu'à 2km à Soukouta, Missirah et Nemabah.

Terres entièrement exploitées, selon **85 %** des bénéficiaires.

Toutefois, quelques parcelles non exploitées à cause des difficultés d'accès à l'eau et du manque de moyens.



## Effets changements induits à Toubacouta : pérennisation acquis des acquis et appropriation des solutions par les femmes

**Meilleure structuration avec la création de fédération « And liguey Niombato » qui polarise des GPF de 40 villages ; accès au marché ; diversification des opportunités de collaboration et pérennisation des acquis**



- Organisation en fédération, avec siège octroyé par le maire et construit par Solidagro.
- Nouvelles opportunités avec Solidagro (église luthérienne en partenariat avec CNCR) ; Nebeday ; USAID Kawalor, Wula Nafa).

**Amélioration des conditions de vie des ménages, de la santé et l'éducation des enfants ; grâce aux formations, avec l'appui de l'ANCAR, les femmes cultivent durant les deux saisons, contrairement aux hommes**



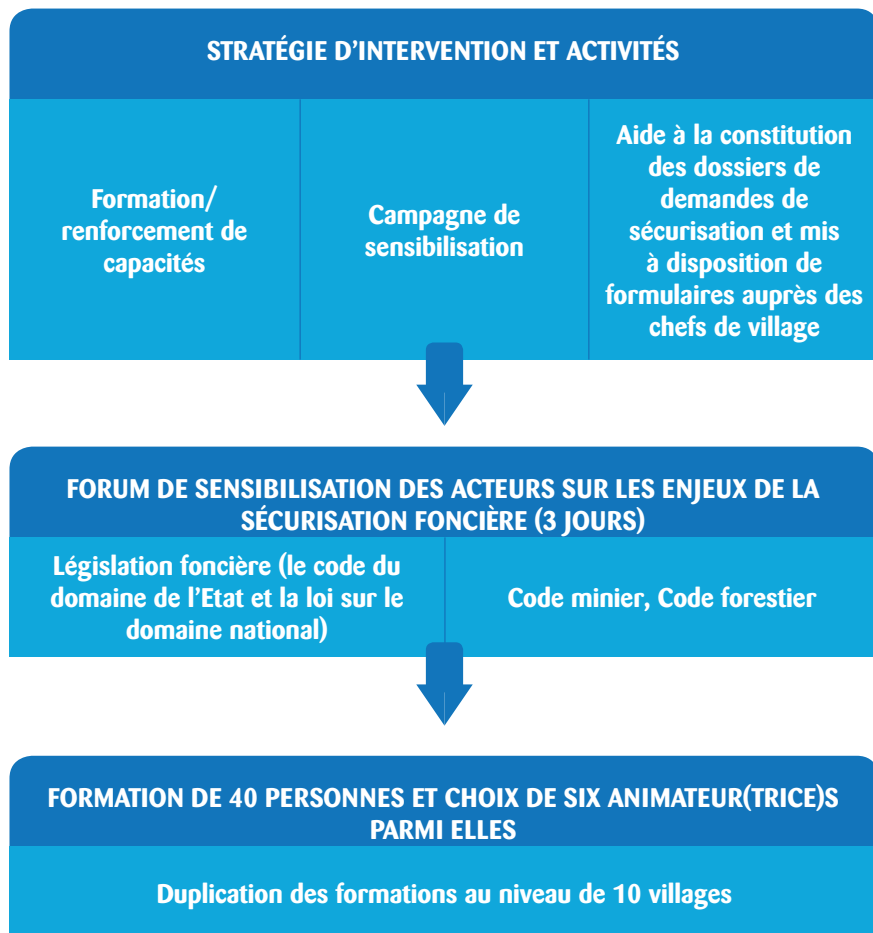
- Création de « Calebasses de solidarité », à des fins sociales et économiques.
- Création de revenus et contribution à la formation des revenus des ménages.
- Combinaison activités maraîchères et transformation halieutique.
- Production de riz destiné à l'alimentation.
- Production et transformation de produits de l'anacardier.

**Appropriation des solutions**



- Poursuite des formations et sensibilisations, avec l'appui de Solidagro.
- Conseil-appui aux hommes et femmes voulant sécurisés.

## Analyse de la stratégie d'intervention et des activités Darou Khoudoss



## Effets/changements induits : niveau de sécurisation des terres à Darou Khoudoss



**10 villages, 100 demandes formulées par des propriétaires coutumiers.**

**Dont 17 % par des femmes.**



**Aucune**  
délibération

### Raisons

- Dossiers égarés par un élu.
- Nature des dossiers:
  - 26 complets, dont 2 femmes.
  - 19 incomplets, dont 5 femmes.
  - 55 demandes des services d'un géomètre, dont 9 par des femmes et 1 par un GPF).
- Démarche de sensibilisation et défaut de suivi du projet.

Coût de la sécurisation et non-respect de l'engagement du projet de le prendre en charge.

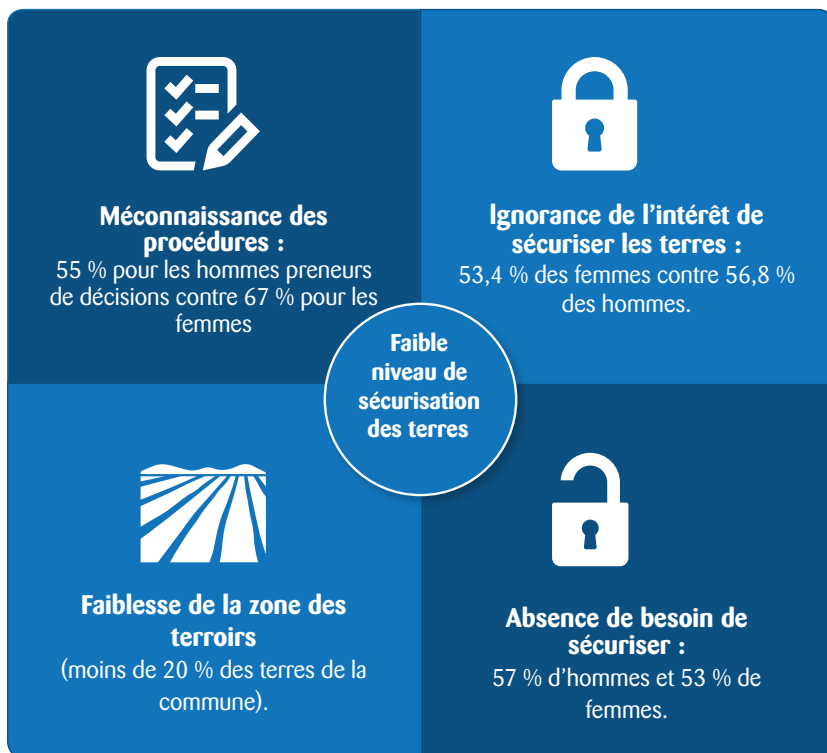


Domaine ICS, commune de Darou Khoudoss. Photo IPAR



## Effets/changements induits : niveau de sécurisation des terres Darou Khoudoss

Autres causes révélées par les résultats :



- Démarche du projet et défaut de suivi.
- Coût de la sécurisation : « pour avoir des papiers sur les terres agricoles, il faut payer 70 000F CFA à l'hectare, payer le géomètre qui est de 25 000 F CFA. (...) le coût peut vous revenir de 200 000 à 700 000 F, selon la superficie. Je préfère investir cet argent dans mes champs » (homme chef de ménage, 52 ans, Darou Khoudoss, février 2019).

 **9,5 %**

 **0 %**

## Effets/changements induits :

amélioration des connaissances des droits fonciers des femmes et des procédures de sécurisation Toubacouta et Darou Khoudoss



### FORMATION

#### Toubacouta:

Bonne maîtrise des procédures et techniques de négociations par les femmes para-juristes.

#### Darou Khoudoss:

Bonne maîtrise par les hommes animateurs.  
Maîtrise passable pour les femmes animatrices.



### SENSIBILISATION

#### Toubacouta:

Maîtrise moyenne pour certaines, faible pour la majorité.

Mais éveil des consciences sur les droits fonciers.

#### Darou Khoudoss:

Faible connaissance des procédures.

Faible maîtrise des domaines et enjeux fonciers.

**Une maîtrise plutôt pratique**

À noter que dans les deux communes, des répondants considèrent que le fait d'avoir quelqu'un de proche et d'accessible qui maîtrise les procédures et pouvant aider dans les démarches peut être déterminant.

## Ross Béthio :

### effectivité, forces et faiblesses du quota et de l'accès collectif

#### Quota à Mboudoum Barrage, 1996 :

- **656,66 ha** de la cuvette de Boundoum par la Saed réhabilités grâce à l'appui du bailleur allemand KFW et un quota alloué à de GPF de 7 villages environnants dont les choisis ici.
- **59 ha**, soit **8,98 %**, alloués, à **325 femmes** du GIE Bokkou Jeff de ce village, grâce au plaidoyer d'une femme de la localité qui s'est invitée, avec la complicité d'une conseillère municipale, à une réunion entre la collectivité, la SAED et le bailleur allemand, KFW.
- C'est à cette occasion que 7 autres villages, dont Diawar, situés autour de cette cuvette ont bénéficié d'un quota.

1

Avant ce quota, les femmes n'accédaient à la terre qu'au sein des ménages avec les parcelles redistribuées aux différents membres par la SAED. Mais ces parcelles étaient souvent exploitées par les maris. En cas de divorce ou veuvage, elles les perdent.

#### Quota à Diawar (1996) :

- **656,66 ha** de la cuvette aménagés par la SAED, avec l'appui d'un bailleur allemand KFW,
  - **40ha** alloués à **7** groupements de femmes de Diawar, soit un quota de **6,09%** pour 400 femmes en 1996.
- À noter que Diawar et Mboudoum Barrage sont bénéficiaires d'un quota grâce au plaidoyer d'une femme. et sur demande du bailleur qu'un quota leur a été alloué. Mais les 10% demandés par le bailleur n'ont pas été respectés.

2

**40 ha**, seules terres pour l'essentiel pour des femmes.

Mais **20 ha** cédés aux hommes faute de moyens d'exploitation.

3

**Le projet 3PRD :**

- **2 500 ha** bruts, après aménagement, il reste **2 125,78 ha**.
- **155** attributaires, sélectionnés sur la base d'un appel d'offres national, dont **21%** de femmes.
- **103** exploitations familiales parmi les bénéficiaires, avec une superficie variant entre **5 et 10 ha**.

Conditions d'accès aux parcelles:

- **15 000 FCFA** pour ouverture de dossier.
- **600 000 à 700 000 FCFA** de caution.
- Pour l'attribution finale, **3,5 millions 500 FCFA** pour **10 ha**, **13 millions FCFA**, pour **25 ha**.

- Exclusion des plus vulnérables par le coût et les modalités d'attribution.
- Aucune distinction de sexe dans les modalités d'accès.

**Le seul critère, c'est la capacité d'exploitation.**

4

**Programme GOANA (2008) :**

- **280 ha** réhabilités spécifiquement pour l'UFP (**1 021 femmes, 69 GPF, 12 GIE**).
- Chaque groupement ayant formulé une demande a obtenu **10 ha**. A noter que ce sont les femmes de l'UFP qui ont elles-mêmes négocié ces terres avec les chefs de village et propriétaires terriens. Dans un système de négociation gagnant-gagnant, les propriétaires ont accepté de céder des terres aux femmes à condition que la SAED leur réhabilite eux aussi les parcelles qu'ils gardent.

**11 ha** seulement pour l'UFP avant la GOANA;

- **86,4 %** des bénéficiaires de l'échantillon déclarent n'accéder à la terre qu'à travers la GOANA.

En somme, pour les femmes notre échantillon : **86,4 % grâce au GOANA, 13,6 % par quota et 9,1 % grâce aux parcelles redistribuées aux ménages.**

Pour le Delta, en général, sur les 388 GIE/GFP/OCB bénéficiaires de périmètres irrigués, 111 sont des GFP pour le département de Dagana.

Toutefois, l'amélioration de l'accès à la terre de certaines femmes de l'UFP et des bénéficiaires du quota à Diawar et Mboudoum Barrage, **la proportion des terres aménagées détenues par les femmes et GFP ne dépasse pas 1 %.**



Femmes bénéficiaires du quota à GOANA. Photo IPAR

## Effets/changements induits : appréciation et niveau de valorisation des terres acquises à Ross Béthio

### Programme GOANA

- **Superficie très faible (1021 femmes pour 280 ha).**
- **8 ha dédiés au maraîchage et 224 ha à la riziculture.**
- **Plus de 40 ha non exploités à cause de la salinisation.**

Instauration **d'un système de rotation en deux campagnes**, mais qui cache de nombreuses **disparités et inégalités entre femmes leaders et la masse.**

- Une rotation non systématique.
- **4 femmes** au maximum par GPF qui exploitent **par campagne** (10ha par GPF).
- Il faut verser **6 000 FCFA** par parcelles de 0,60ha pour exploiter.

**Non seulement plus de la moitié des femmes de l'UFP n'ont jamais pu accéder à ces terres depuis 2009, mais surtout des hommes reprennent de plus en plus de parcelles dans ce périmètre destiné aux femmes.**

Ils sont souvent des proches de leaders ou et reprennent des terres que leurs bénéficiaires n'ont plus les moyens d'exploiter à cause de l'absence de drainage..

Cette présence masculine est décriée par certaines femmes de l'Union, comme celle du quartier Santiaba 1 où depuis 2009, seules cinq femmes du quartier ont eu accès aux terres de la GOANA.

- Éloignement des terres, à **15 km des habitations.**
- Coût élevé de l'exploitation (accès collectif, mais exploitation individuelle).
- Coût et problème d'accès à l'eau, situation des terres des femmes par rapport au point d'eau.

À cause de la salinisation et la dépression, les terres de la GOANA se réduisent de plus en plus chaque année. Plus de 40 ha ne sont plus exploités.

L'accès collectif dans cette zone met en exergue des dynamiques de pouvoir entre femmes, une opacité et clientélisme dans le choix des femmes, selon les femmes.

Loué par beaucoup comme étant la solution pour les femmes, l'accès collectif ne constitue pas une panacée. Pire, il peut accentuer les inégalités de genre et les clivages entre femmes.

## Quota de Mboudom

---

- **325 femmes** se sont réparties en groupes et les 59 ha, en plusieurs sous parcelles.
- Pour exemple : 2ha pour 17 femmes, ou encore 1,5ha, pour 16 femmes.

Grâce au système de rotation, toutes les membres qui s'activent dans la production ont accès à ces terres, sauf si le sous-groupe ne rembourse pas ses dettes au niveau de dettes à la banque. Dans ce cas, les terres sont remises à d'autres jusqu'à ce que la dette soit remboursée, selon l'une des femmes leaders du GIE.

## Quota à Diawar (1996)

---

- Des 20 ha restants, après avoir cédé les 20 autres aux hommes, les femmes n'ont exploité pendant la campagne 2018 que 17 ha pour plus de 500 femmes aujourd'hui, une perte de terres causée par la salinisation.

## Le but des 3PRD

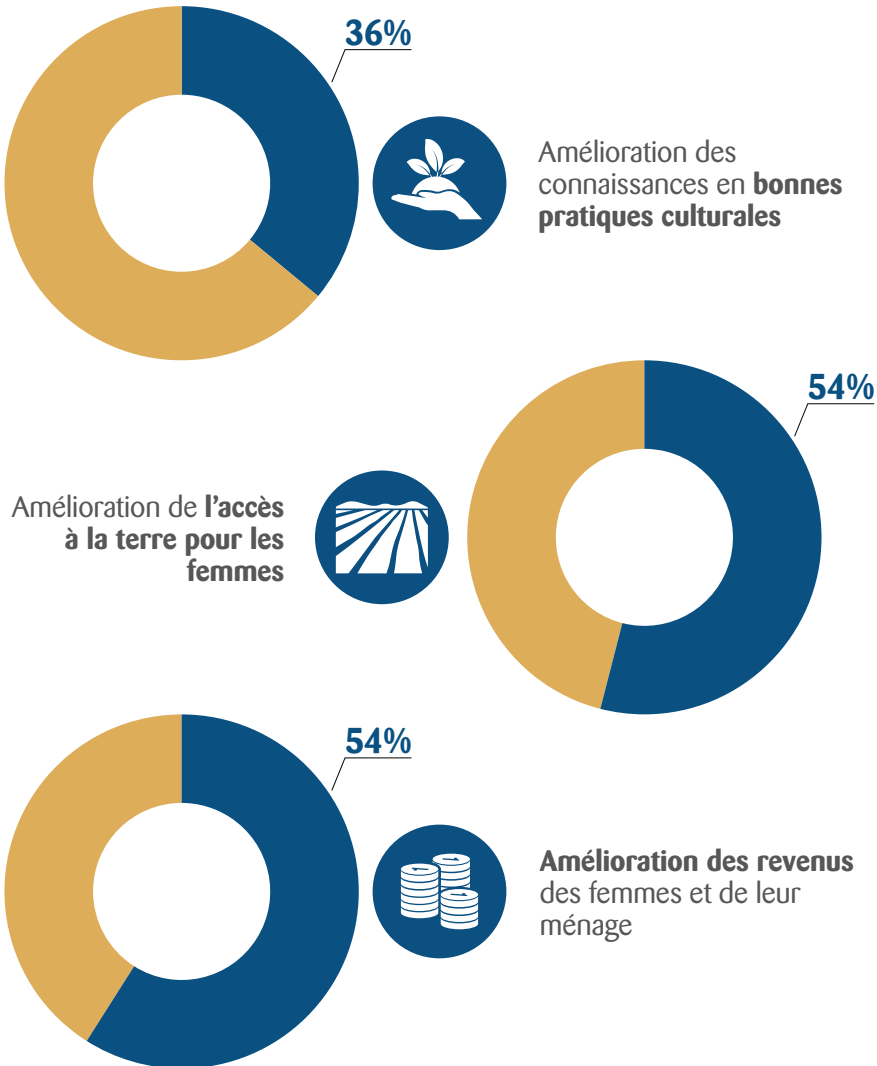
A noter que le Projet Promotion du Partenariat Rizicole dans le delta (3 PRD) vise l'entrepreneuriat agricole et intervient dans la réalisation d'aménagements structurants pour une valorisation optimale des ressources en eau, la viabilisation hydraulique de la zone de production, la promotion d'investisseurs privés pour la mise en valeur des parcelles viabilisées, des appuis divers aux acteurs pour renforcer les performances de la filière.

Tous les Sénégalais, et pas uniquement les Walo Walo, qui remplissent les conditions peuvent prétendre à ces aménagements de nouvelles générations.

L'ouverture du projet à tous les Sénégalais, le coût de la contribution ainsi que le délai d'un mois accordé pour déposer la caution contribuent à exclure les locaux, notamment les plus vulnérables, à savoir les femmes et les jeunes.

## Programme GOANA

Graphique 3 : effets induits selon les exploitantes interrogées





## Bonnes pratiques et gaps pour le projet « Droits fonciers et égalité des chances » à Toubacouta

---



### Bonnes pratiques

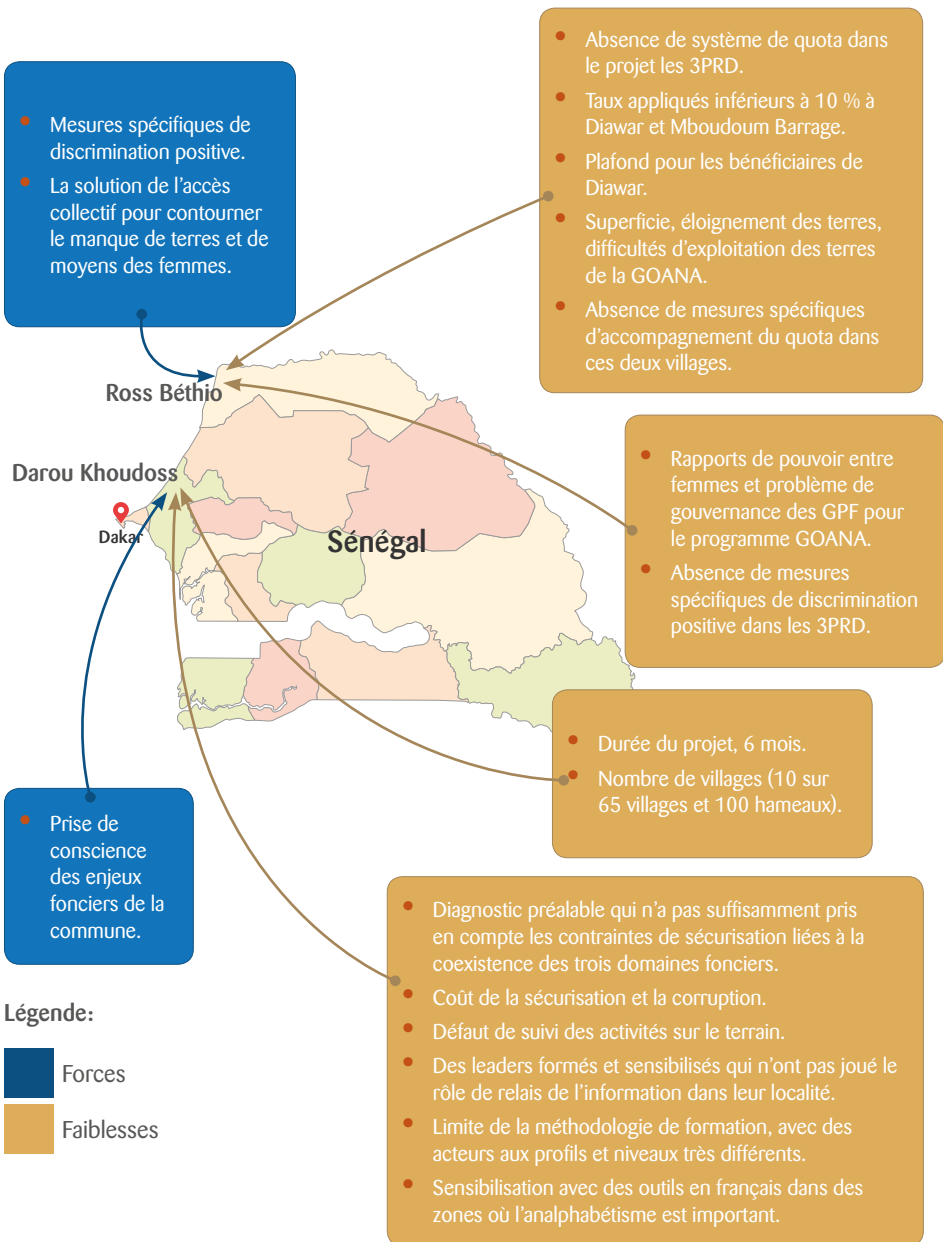
- Leadership horizontal avec des ressources locales ;
- Négociations intrafamiliales et participatives;
- Alphabétisation fonctionnelle;
- Alliances stratégiques avec les élus ;
- Maire « champion »;
- Gratuité des frais de bornage;
- Encadrement par la coordination du projet;
- Gouvernance plus transparente des organisations;
- Système de mentorat initié par les femmes elles-mêmes et ayant facilité la continuité après l'abandon de certaines animatrices;
- Définition de critères de choix clairs des membres de l'équipe depuis le début avec un niveau d'étude minimum requis, le BFEM.



### Gaps

- Nombre de villages couverts par le projet : 11 sur 52 au total;
- Superficie des terres octroyées;
- Réticence de certains chefs coutumiers dont certains menaçaient même les femmes;
- Réticence de certains maris ayant entraîné l'abandon d'une parajuriste et les menaces subies par d'autres femmes impliquées dans ces activités de sensibilisation du projet;
- Faibles moyens de valorisation.

## Forces et faiblesses des initiatives à Ross Béthio et Darou Khoudoss



## Contraintes et possibilités d'accès et de contrôle sur les terres par les femmes et de participation à la gouvernance foncière : analyse du contexte global

### Quatre points principaux analysés :

- Situation des trois communes face au phénomène d'acquisition des terres à grande échelle ;
- Participation des femmes à la gouvernance foncière ;
- Possibilités d'accès et de contrôle sur le foncier des femmes: analyse du capital foncier des ménages, sa répartition et le pouvoir décisionnel autour du foncier;
- Perceptions sur les contraintes spécifiques d'accès, de contrôle sur la terre par les femmes dans chaque commune.



Entretien avec le maire de la commune de Darou Khoudoss. Photo IPAR

## Trois communes en proie au phénomène d'ATGE, mais de façon différenciée

### Darou Khoudoss :

#### ATGE couplé aux enjeux des domaines fonciers

- Sociétés d'extraction minière et d'énergie solaire;
- Coexistence des différents domaines fonciers, avec moins de 20% des terres situées dans la zone des terroirs ;
- Marché foncier : investisseurs nationaux et étrangers dans l'horticulture.

## Ross Béthio :

### À l'épreuve de l'agrobusiness et subissant les effets de la communalisation intégrale

Politiques publiques de modernisation et d'intensification pour l'autosuffisance en riziculture ;

- Projets et programmes agricoles d'envergure ;
- Marché foncier ;
- Développement de l'agrobusiness qui nécessite plus de superficies importantes.

Effets des nouveaux découpages administratifs avec l'Acte 3 de la Décentralisation.

## Toubacouta :

### ATGE, un phénomène naissant

- Présence d'investisseurs étrangers (belges et français) et de sociétés nationales, attirés par le potentiel touristique ;
- Investisseurs nationaux, principalement des politiciens et des hommes d'affaires attirés par le potentiel agricole et de loisirs.

## Ross Béthio

- L'épuisement de l'assiette foncière comme contrainte majeure, toutefois, l'intercommunalité est proposée comme étant l'une des solutions pouvant permettre aux populations, notamment les femmes, de pouvoir accéder au foncier, dans des communes comme Diama.
- Par ailleurs, la commune de Ross Béthio pourrait compter sur la réversion d'une partie des 26 000 ha octroyés par l'Etat à Senhuile dans la réserve naturelle de Ndiaël, qui a été déclassée, pour projet d'utilité publique et qui n'en exploite même pas 10 %.
- En effet, suite à l'affaire de Dodel, un projet de décret, de portée générale, de révision des conditions d'attribution des terres et de limitation du nombre d'ha est en cours de formulation.
- Cette société pourrait, et devrait selon les dires des populations, restituer à la collectivité une partie des terres. Ce qui permettrait aux femmes de Ross Béthio de bénéficier d'un quota, ce qui n'est aujourd'hui le cas.

## Darou Khoudoss

- Réduction drastique de l'assiette, accentuée par la non-réhabilitation des terres déjà exploitées par les sociétés minières

## Toubacouta

- Réduction, mais une disponibilité foncière, absence de l'agrobusiness et du tourisme de masse

## Femmes et gouvernance foncière : représentativité des femmes dans les conseils municipaux et les commissions

### Darou Khoudoss :

- 30 femmes et 30 hommes
- 5 commissions dirigées par une femme (dites féminines mais aussi la commission) et celle des finances.



**Aucune femme** dans la commission domaniale (12 membres).

### Toubacouta :

- 23 femmes et 23 hommes
- les femmes sont dans les commissions féminines aussi.



Mais **une femme** dans la commission domaniale.

### Ross Béthio :

- 23 hommes et 23 femmes
- Les femmes sont dans les commissions féminines aussi, mais aussi habitation-urbanisme.



**Aucune femme** dans la commission domaniale en léthargie, faute de terres.



Entretien avec le président de la commission domaniale de la commune de Darou Khoudoss.  
Photo IPAR

Dans les trois communes, les femmes occupent des postes qui les confinent dans des rôles (reproductifs) de genre et qui ne font pas l'objet d'enjeux de pouvoir, même s'il y en a une dans la commission habitation-urbanisme à Ross Béthio et une autre dans la commission domaniale à Toubacouta mais dont la présence a peu d'impact.



### Pour les hommes:

Contraintes familiales (48%) à Toubacouta ;

Manque d'intérêt pour les questions foncières à Darou Khoudoss (42%) ;

Manque de compétences et déficit de leadership des femmes à Toubacouta (37% et 40%) ; Darou Khoudoss (34% et 38%) ; Ross Béthio (41% et 45%).



### Pour les femmes :

Pratiques discriminatoires des politiques : (62%) à Darou Khoudoss; (55%) à Toubacouta et Ross Béthio;

Contraintes familiales (46%) à Toubacouta ;

Sensibilité de la question (37%) à Darou Khoudoss;

Déficit de leadership de la majorité des femmes (55%) à Ross Béthio.

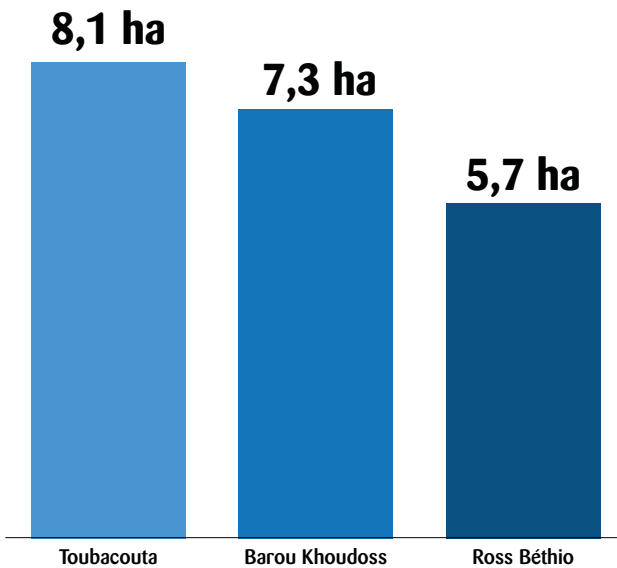


Entretien avec le président de la commission domaniale de la commune de Toubacouta, en présence de l'unique femme membre de la commission. Photo IPAR

## Capital foncier des ménages par commune : superficie moyenne, classification et répartition entre les membres

Le ménage, principale source d'accès des femmes à la terre, d'où l'intérêt d'analyser le capital foncier, sa répartition et les rapports de pouvoir dans la gestion de cette ressource.

**Graphique 4 :** moyenne du capital foncier par ménage et par commune.



Des disparités sont notées si l'on considère les valeurs médianes :

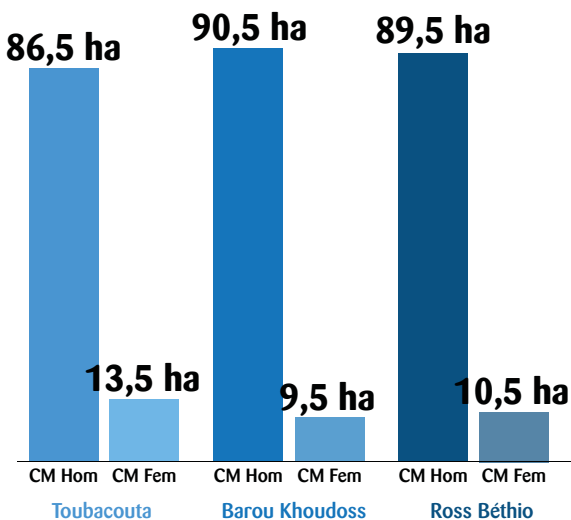
- 6,3 ha à Toubacouta,
- 5 ha à Darou Khoudoss et,
- seulement 2 ha à Ross Béthio.

A Ross Béthio, le capital foncier est davantage tributaire des capacités d'exploitation des membres du ménage.

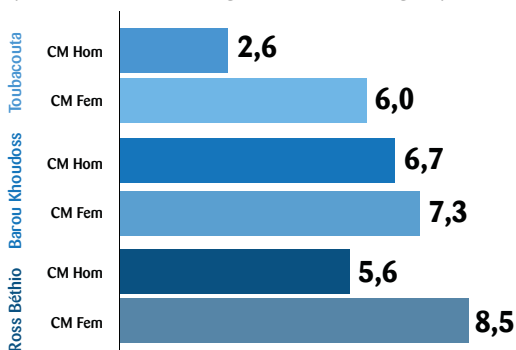
A Toubacouta et Darou Khoudoss, les droits coutumiers priment encore, ce qui pourrait expliquer ces superficies plus importantes.

## Capital foncier selon le genre du chef de ménage

Graphique 5 : répartition de l'échantillon selon le genre du chef de ménage



Graphique 6 : capital foncier (en ha) selon le genre du chef de ménage et par commune



**Ross Béthio** : la différence du capital foncier entre les deux types de ménages est plus importante que dans les deux autres communes.

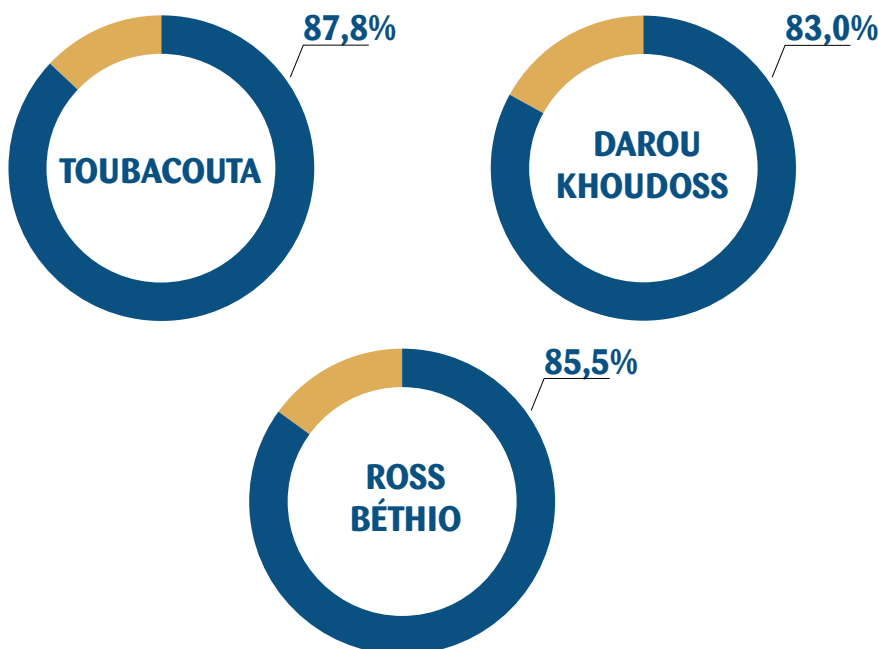
L'une des explications de la situation: la composition des ménages dirigés par les femmes qui comptent, en moyenne, moins de membres, sachant que les parcelles aménagées sont redistribuées aux membres âgés de plus de 16 ans.



## Capital foncier des ménages par commune : superficie moyenne, classification et répartition entre les membres

La quasi totalité du capital foncier est emblavée à plus de 80 % dans les trois communes

**Graphique 7** : Part emblavée du capital foncier par commune



La proportion de ménages mobilisant la totalité de leurs terres :

**69 %** à Toubacouta,

**69 %** à Ross Béthio,

**63 %** à Darou Khoudoss.

Le nombre d'actifs agricoles en moyenne par ménage, comme une des explications :

Toubacouta: **6** personnes

Ross Béthio: **6** personnes

Darou Khoudoss: **5** personnes

**Manque de moyens comme principale raison de la non-emblavure des terres restantes, ou, dans une moindre mesure, la pratique de jachère.**

## Répartition du capital foncier au sein des ménages : qui est détenteur de terres ?

### Toubacouta :

Hommes :5,5 ha

Femmes :1,7 ha

Monopole des bas-fonds par les femmes (33% contre 2% des hommes) , transmises de mère en fille ou de belle-mère en bru.

### Darou Khoudoss :

Hommes :4,5 ha

Femmes :1,9ha

- L'accès des femmes par héritage, une spécificité de Darou Khoudoss, mais appliqué diversement selon la sous-zone.
- Quasi absence de l'accès collectif

### Ross Béthio :

Hommes : 3,2 ha

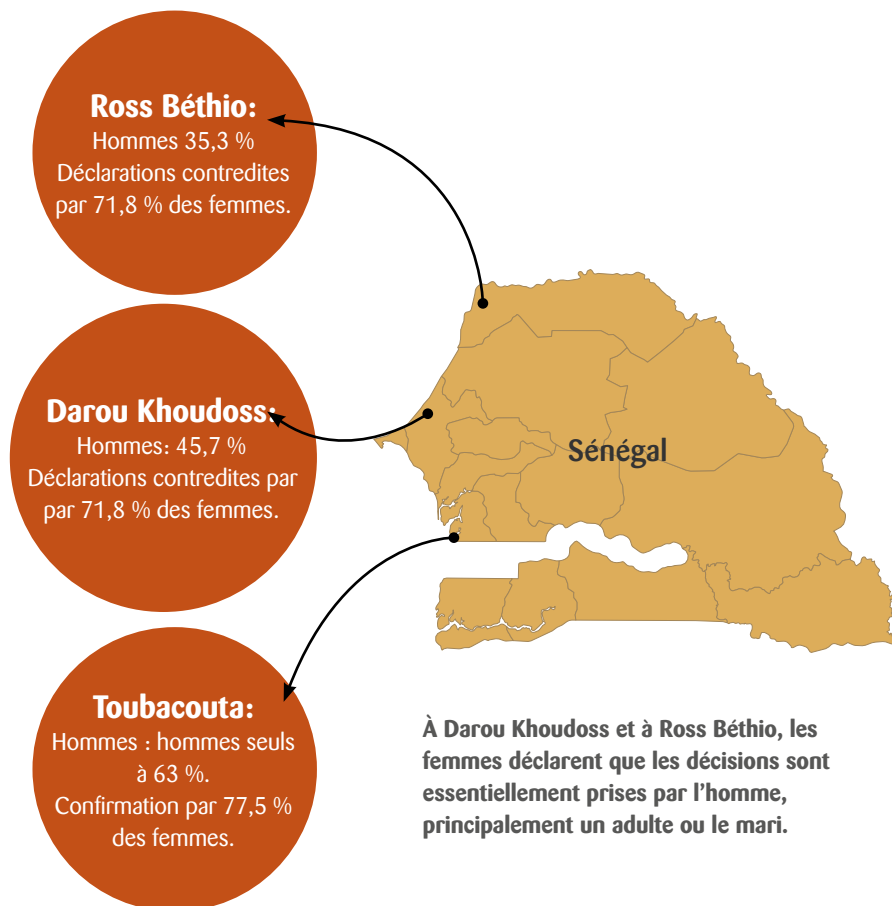
Femmes :2,7 ha

- Faible capital foncier aussi bien pour les hommes que pour les femmes.
- Faible écart entre hommes et femmes à Ross Béthio pour modalités d'accès aux terres aménagées.

- Confirmation de l'iniquité de genre, malgré les impacts des projets, notamment à Toubacouta
- L'accès aussi au principe de séniorité à la terre obéit plus au patrilignage.
- A noter que c'est dans la commune de Ross Béthio que les ménages ont en moyenne le capital foncier le plus faible. Mais, bien que le taux de femmes actives dans l'agriculture soit faible (36,0%), contre 58,7 % à Toubacouta et 49,9% à Darou Khoudoss, c'est là où non seulement la différence de superficie entre hommes et femmes est la plus faible mais également les femmes ont en moyenne une superficie plus importante, comparées à celles des deux autres communes.
- C'est aussi à Ross Béthio où les hommes détiennent le capital foncier le plus faible, comparé aux deux autres communes.

## Pouvoir décisionnel selon le genre sur la répartition et la gestion du capital foncier

Qui est preneur de décisions au sein des ménages ?



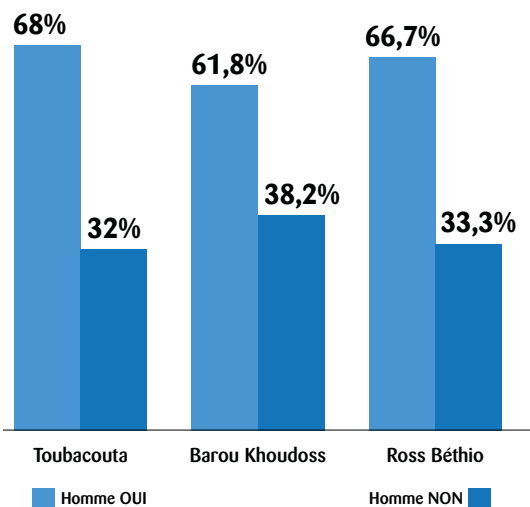
**NB:** Possibilité d'implication des femmes à la prise de décision dans les trois communes.

Mais une implication pouvant aller d'une simple information à la concertation, selon plusieurs facteurs, parmi lesquels :

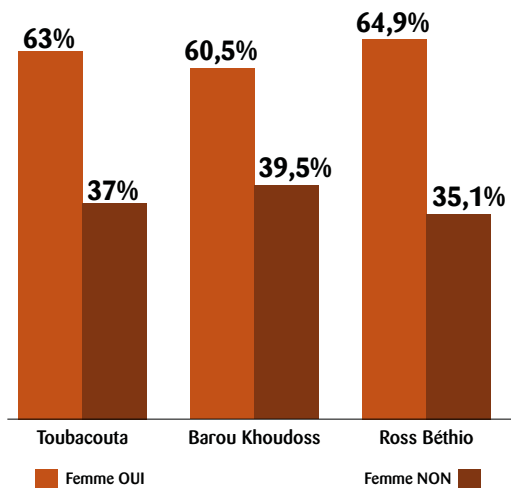
- La modalité d'acquisition des terres.
- La participation à la formation des revenus des ménages.

## Pouvoir décisionnel selon le genre sur la répartition et la gestion du capital foncier

Quel niveau d'implication des femmes dans les décisions prises par les hommes?



**Graphique 8 :** perceptions des hommes sur la participation des femmes dans les décisions sur la gestion du foncier du ménage



**Graphique 9 :** perceptions des femmes sur leur niveau participation aux décisions sur la gestion du foncier du ménage

Hommes et femmes reconnaissent l'implication des femmes dans les décisions prises par les hommes. Mais une implication pouvant aller d'une simple information à la concertation, en fonction de plusieurs facteurs.

## Perceptions sur les contraintes d'accès et de contrôle des femmes sur le foncier

### Toubacouta

- Normes socio-culturelles comme principale contrainte (70% des femmes et 60% des hommes).
- La commune est plus rurale. Malgré le phénomène d'ATGE naissant, on note une réserve foncière dans la commune.
- La prédominance de l'agriculture familiale, moins gourmande en terre.

### Ross Béthio

- L'épuisement de l'assiette foncière comme principale contrainte principale.

### Darou Khoudoss

- Les pratiques coutumières et la faiblesse du capital foncier des ménages comme principales causes.



Groupement des femmes de Toubacouta dans l'enceinte de leur siège. Photo IPAR

# Synthèse des facteurs favorables/défavorables à l'accès et de contrôle des femmes sur le foncier par commune

## TOUBACOUTA



### Facteurs favorables

- Un maire « champion ».
- Disponibilité foncière, malgré la réduction importante de l'assiette; commune encore épargnée par l'agro-industrie et primauté de l'agriculture familiale encore traditionnelle, utilisant des superficies moins importantes.
- Forte implication des femmes dans l'agriculture, 59% d'entre elles actives dans la production végétale.
- Bonne structuration et dynamisme des organisations féminines avec une gouvernance plus transparente et inclusive.
- Une prise de conscience des droits fonciers des femmes.
- Des para-juristes avec une bonne connaissance des procédures et techniques de négociation.
- Présence des moniteurs d'alphabétisation pour assurer les formations.
- L'effet tâche d'huile de l'initiative.



### Facteurs défavorables

- Pesanteurs socio-culturelles.
- Réticence de certains époux et des leaders coutumiers.
- Faibles compétences des femmes élues.
- Manque de moyens pour valoriser les terres.
- Difficultés d'accès à la l'eau.
- Déficit de leadership féminin.
- Risques grandissants du phénomène de l'ATGE.

**DAROU KHOUDOSS****Facteurs favorables**

- Présence de femmes leaders expérimentées.
- Forte implication des femmes dans l'agriculture, 50% d'entre elles actives dans la production végétale.
- Présence de femmes leaders productrices dans le maraîchage.
- Une prise de conscience des droits fonciers des femmes et enjeux fonciers locaux.
- L'application de l'héritage pour les femmes.
- L'acceptation de l'idée et le début de déclassement de quelques hectares remis aux collectivités pour la construction de services sociaux de base.
- Des animateurs fonciers avec une bonne connaissance des procédures et des enjeux de la coexistence des différents domaines.

**Facteurs défavorables**

- Pesanteurs socio-culturelles.
- Faiblesse de la superficie de la zone des terroirs (moins de 20%) ; Phénomène d'ATGE.
- Corruption augmentant considérablement les frais de sécurisation.
- Non-réhabilitation des terres déjà exploitées par les industries.
- Auto-exclusion des femmes élues de la gouvernance foncière à cause des représentations sociales.
- Manque de moyens pour valoriser les terres, coût de la production et difficultés d'accès à l'eau.
- Désintéressement grandissant des femmes pour l'agriculture.
- « Courtiers locaux du développement » et « capteuses » d'initiatives.

**ROSS BÉTHIO****Facteurs favorables**

- Leadership féminin avéré capable de porter le plaidoyer pour la légifération d'un quota dans les aménagements hydro-agricoles.
- Opportunités d'autonomisation des femmes dans la riziculture et le maraîchage.
- Réorganisation en cours de la SAED pour une institutionnalisation du genre à travers les engagements pris dans sa douzième lettre de mission (2018-2020) pour appuyer les femmes.
- Création d'une division «Genre et entreprenariat féminin» en son sein.

**Facteurs défavorables**

- Épuisement de l'assiette foncière.
- Non effectivité du quota.
- Faibles mesures d'accompagnement des femmes.
- Problème de gouvernance et capacités organisationnelles des groupements féminins.
- Coût de l'exploitation.
- Difficultés d'écoulement des produits maraîchers et les pertes post-récolte.



---

## Conclusion

---

Les trois communes sont tous confrontées au phénomène d'ATGE mais avec un niveau différent. Car si pour Darou Khoudoss et Ross Béthio ce phénomène est bien installé, pour Toubacouta, en revanche, il est naissant mais la pression s'accroît de plus en plus.

Ainsi, malgré les similitudes, chaque commune présente des spécificités concernant le niveau d'accès et de contrôle sur la terre par les femmes et leur participation à la gouvernance foncière.

Par ailleurs, les solutions testées ont eu des incidences différentes, certaines ayant eu plus d'impacts que d'autres, alors que d'autres encore sont plus des objectifs qu'une réalité sur le terrain.

A Toubacouta et à Ross Béthio, les initiatives ont permis une amélioration de l'accès et du contrôle des femmes sur le foncier, avec des disparités entre communes. Bien que cet accès et ce contrôle cachent non seulement des disparités entre femmes dans certains cas, mais également des insuffisances concernant la superficie, la qualité des terres et les moyens nécessaires pour les exploiter.

En ce qui concerne la participation politique des femmes, les trois communes ont respecté la parité, mais uniquement au niveau du conseil municipal et non dans les bureaux et commissions de ces instances. Ainsi, si la participation numérique est plus ou moins atteinte, son effectivité demeure encore un défi majeur car les femmes sont exclues de la gouvernance foncière et/ou ont peu d'impact sur les décisions prises dans ces instances.

### **Darou Khoudoss**

Bien que Darou Khoudoss soit la seule commune où l'héritage est appliqué pour les femmes selon les préceptes de l'islam, c'est aussi la zone où les terres, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, sont moins sécurisées. C'est aussi celle qui présente plus de spécificités en termes de possibilités d'accès et de contrôles des femmes à la terre, selon la sous-zone et les parties de la commune. Il y a des zones où certaines femmes, surtout leaders, ont des terres et sont très actives dans la production horticole, d'autres où elles ont des terres mais ne les exploitent pas, comme dans la zone de Khondio, village essentiellement peulh, où chaque femme mariée reçoit une parcelle en guise de dot en remplacement des têtes de bétail traditionnellement offerts. D'autres encore habitent dans des zones où c'est le sol dior qui prédomine et où hommes et femmes ne cultivent que pendant l'hivernage. Ces terres nécessitent en effet plus d'eau pour l'exploitation hors saison. Ce qui limite l'accès des femmes malgré la disponibilité foncière. Des zones autour de Diogo, quant à elles, sont asphyxiées par l'usine GCO.

La petite réserve foncière restante se trouve vers Konkh Yoye, mais cela ne facilite pas pour autant l'accès des femmes à la terre.

Mais dans cette commune, l'étroitesse de la zone des terroirs et le fait que la plupart des terres agricoles se trouvent dans la zone industrielle ou la zone de restauration constituent l'un des enjeux majeurs et un défi pour la sécurisation.

Il faut par ailleurs souligner que Darou Khoudoss est l'une des rares communes où l'accès collectif n'est pas développé car moins rentable que le travail d'ouvrier agricole, payé à la journée et qui permet aux femmes d'acheter ensuite des produits revendus au marché, par exemple.

### **Ross Béthio**

Cette commune est confrontée à l'accapement par les investisseurs privés nationaux et internationaux mais aussi par certaines populations locales qui ont très tôt compris l'intérêt de ces terres et qui, dès le début, ont obtenu des centaines d'hectares, même si la plupart n'ont pas les moyens de les exploiter.

Comme dans la plupart des zones du pays, la responsabilité des collectivités territoriales est souvent engagée dans l'insécurité foncière des populations. Trois situations sont notées dans cette zone : des personnes ayant obtenu des délibérations sur des terres qui n'existent pas ou qui sont déjà occupées ; des personnes sans terre ni papiers ; des personnes avec des papiers et des terres qu'elles ne peuvent pas exploiter totalement.

C'est la zone où le leadership féminin dans l'accès à la terre est le plus développé. D'ailleurs, à chaque fois que des GPF bénéficient d'octroi de terres, ce sont elles-mêmes qui les ont négociées. A noter toutefois que ce leadership avéré et fort d'une poignée de femmes est un écran de fumée. Car la majorité des femmes se font « porter » par ces quelques leaders. Il se pose ainsi un réel problème de renouvellement du leadership dans la zone.

Il faut par ailleurs souligner que les terres réhabilitées et allouées aux femmes sont souvent salinisées et nécessitent un système de drainage qui n'est pas toujours appliqué par la SAED.

### **Toubacouta**

La commune est la moins touchée par le phénomène d'ATGE, bien qu'il soit naissant et menace de plus en plus les populations, notamment en raison d'un développement croissant d'un marché foncier. Cependant, c'est dans cette commune que les traditions et pesanteurs socio-culturelles sont les plus prégnantes, la réticence des maris, mais aussi des chefs coutumiers, à l'engagement des femmes dans des activités de lutte pour leurs droits fonciers et leur participation politique constitue une entrave non négligeable.

Mais de toutes les initiatives évaluées, c'est celle mise en œuvre dans cette commune qui a eu plus de résultats grâce, entre autres, aux proposées, l'appui du maire et le rôle des femmes dans la production agricole.

---

## Recommandations

---

### Recommandations communes :

#### Aux collectivités territoriales :

- Négocier avec les propriétaires coutumiers afin de procéder à une redistribution des terres. Dans les trois communes, le fait que certaines familles détiennent des superficies qu'elles ne peuvent pas toutes exploiter et qu'elles louent, voire vendent, a été particulièrement souligné par les répondants.
- Renforcer le leadership des femmes pour réclamer leurs droits.
- Former et sensibiliser davantage les élus, notamment les femmes, pour faire respecter la loi sur la parité, favoriser leur accès aux commissions domaniales et pour que leur participation soit transformative.
- Sensibiliser davantage les populations sur les méfaits de la vente des terres, bien que certains producteurs considèrent que c'est le seul moyen pour acheter des intrants ou éviter d'être exproprié.
- Proposer une contrepartie aux hommes pour les encourager à céder des terres à leurs épouses, sœurs et filles.

### Recommandations spécifiques :

#### Ross Béthio

IPAR, CNCR, autres organisations et PTF :

- Renforcer le leadership des femmes pour porter, avec les acteurs nationaux, le plaidoyer pour la légifération du quota.
- Renforcer les capacités organisationnelles et entrepreneuriales des femmes.
- Accompagner les femmes dans les autres segments de la chaîne de valeur rizicole et horticole dans lesquels elles évoluent.
- Former/sensibiliser les parlementaires et les élus locaux pour la légifération du quota dans les aménagements hydro-agricoles.

#### À l'Assemblée nationale :

Formaliser le quota dans les aménagements à travers une loi fixant un taux minimum et mettre des garde-fous pour que ce seuil ne soit pas un plafond.

**Aux collectivités territoriales :**

- Œuvrer pour de l'intercommunalité afin de permettre aux femmes d'accéder à des terres d'autres communes d'un même arrondissement.
- Redistribuer les terres non exploitées par Senhuile, une fois le décret promulgué et après leur réversion, avec un quota pour les femmes et les hommes.

**A la SAED :**

- Formuler une stratégie genre qui s'adosse à une politique claire pour l'effectivité du quota.
- Développer des partenariats avec des structures d'appui aux femmes pour l'accompagnement dans les activités génératrices de revenus et l'accès au marché.
- Encourager la transition pour passer à l'agroécologie.
- Mettre en place un système de drainage adéquat pour les terres pour stopper la salinisation.

**Toubacouta****Aux collectivités territoriales et décideurs au niveau national :**

- Mettre en place un système de quota annuel gratuité/réduction des frais de bornage pour les femmes et de traitement prioritaire de demandes des femmes.

**A IPAR, CNCR, aux autres organisations et PTF**

- Elaborer et mettre en œuvre une charte de gouvernance foncière sensible au genre.
- Renforcer les capacités des femmes pour améliorer leurs connaissances des procédures de sécurisation.
- Sensibiliser les chefs coutumiers et favoriser l'engagement des hommes aux côtés des femmes pour le contrôle des terres qu'elles exploitent déjà.
- Renforcer les capacités des femmes élues pour améliorer leurs connaissances de la loi et leurs aptitudes à défendre leurs intérêts.
- Mettre à l'échelle la stratégie du projet « Droits fonciers et égalité des chances », notamment les négociations participatives, le mentorat et les classes d'alphabétisation fonctionnelle.
- Analyser les conditions d'applicabilité et d'acceptabilité d'un titre foncier conjoint, au regard des spécificités socio-culturelles et religieuses de notre pays.
- Renforcer la sensibilisation, surtout de proximité et l'apprentissage par les pairs.

## Darou Khoudoss

### Aux collectivités territoriales et décideurs nationaux :

- Remettre en état les terres exploitées par les industries et leur réversion aux collectivités territoriales.
- Exiger l'application de la RSE, des droits des populations déplacées par les industries, et des modalités de compensations qui ne leur est pas favorable.
- Œuvrer pour de l'intercommunalité afin de permettre aux femmes d'accéder à des terres d'autres communes d'un même arrondissement.
- Mettre en place un système de quota annuel avec gratuité/réduction des frais de bornage pour les femmes et de traitement prioritaire de demandes des femmes.

### A IPAR, CNCR, aux autres organisations et PTF

- Elaborer et mettre en œuvre une charte de gouvernance foncière sensible au genre.
- Renforcer les capacités des femmes pour améliorer leurs connaissances des procédures de sécurisation.
- Déconstruire les représentations sociales et les peurs des pratiques mystiques autour du foncier, notamment par les femmes élues.
- Mener le plaidoyer pour un déclassement d'une partie de la zone de restauration, des discussions initiées lors des rencontres de travail entre l'équipe de ce projet et le comité local élargi aux services techniques de l'Etat, notamment l'ANCAR et les Eaux et Forêts, ont permis de réfléchir sur les solutions de déclassement partiel, ponctuel, l'instauration de contrat d'exploitation, entre autres. Ces discussions ont contribué à la décision de déclassement de quelques hectares.



Atelier de lancement du projet. Photo IPAR

### **Équipe du Projet**

Dr Cheikh Oumar Ba : directeur exécutif IPAR, coordonnateur général.

Dr Oumoul Khaïry Coulibaly Tandian : enseignante chercheure, coordonnatrice scientifique, chercheure principale du projet.

Mme Ndeye Yandé Ndiaye Bodian : chercheure à l'IPAR, assistante de recherche du projet.

M. Madické Niang : chercheur associé à l'IPAR, statisticien analyste.

M. Chérif Sambou Bodian : responsable communication de l'IPAR et coordonnateur de la publication.

M. El Hadji Thierno Cissé : coordonnateur CNCR, point focal.

M. Yoro Idrissa Thioye : chargé de projet au CNCR, point focal.

-----

### **Représentants des comités locaux et de pilotage national**

Mme Bousso Ngom (CNCR) : députée, présidente du comité de pilotage national.

Mme Ndèye Gaye (CNCR) : coordonnatrice du comité local de vallée du fleuve Sénégal.

Mme Aïda Cissé (Enda Pronat) : coordonnatrice du comité local pour la zone des Niayes.

Mme Yandé Ndao (CNCR) : coordonnatrice du comité local pour le Sud bassin arachidier.





Conseil national de concertation et de  
coopération des ruraux  
Lotissement CICES Lot 58A  
Tél.: +221 33 827 74 53  
Email : [cncr@cncr.org](mailto:cncr@cncr.org)  
[www.cncr.org](http://www.cncr.org)



Initiative Prospective Agricole et Rurale

Initiative Prospective agricole et rurale  
Kër Jacques Faye, Immeuble Bilguiss,  
67, Rond-Point VDN - Ouest Foire  
Tél.: +221 33 869 00 79  
[www.ipar.sn](http://www.ipar.sn)